

Juillet 2023

N° 52



# LE BELIER DES SEXEYFORGEOIS

Directeur de publication : Patrick POTTS

Rédacteurs : Daniel BORACE, Florence COX, Hélène DUMOND, Béatrice GEORGE, Amélie KOENIG, Karine LERVAT, Patrick POTTS, Jean-Jacques ZILLIOX.

Photo de couverture : Vallée vue depuis la « dent de la roche »

Site Internet de la commune : <http://sexeyauxforges.fr>

Page Facebook de la commune :

<https://www.facebook.com/Commune-de-Sexey-aux-Forges-538353639674445/>



*mairie@sexeyauxforges.fr*

# SOMMAIRE

---

Le mot du Maire .....	4
Principales délibérations du Conseil Municipal .....	5-12
Principales délibérations du SIS Maron-Sexey .....	13-14
Infos mairie .....	15-16
Flash infos : votre agence postale .....	17
Infos Communauté de Communes Moselle et Madon .....	18
Musique au cœur .....	19
Foyer rural .....	20-21
Les Ecoles .....	22-29
Quoi de neuf dans la cabine à livres .....	30
Sexey de A à Z .....	31-36
Coin Nature .....	37-38
Coin jeux et remue-méninges .....	39-42
Recettes .....	43



## LE MOT DU MAIRE

---

Chères Sexeyforgeoises, chers Sexeyforgeois,

Notre pays a fait face pendant plusieurs jours à des évènements inacceptables et notre département n'a pas été épargné : des mairies attaquées, des maires agressés, des élus malmenés, des commissariats et des écoles incendiés, des rues vandalisées, des magasins pillés ou incendiés, ... Beaucoup d'entre vous m'ont fait part de leur sidération et de leur indignation devant tant de haine.

Nous ne pouvons plus accepter cette situation et je tiens à remercier toutes les personnes présentes sur le perron de la mairie pour témoigner de notre refus du chaos et de la violence.

A Sexey, vous avez, à nouveau, tous entendu le son des cloches retentir. Quel bonheur !

Les travaux de l'église sont maintenant totalement terminés.

Un grand merci à toutes les personnes bénévoles qui ont donné de leur temps afin de remettre tous les meubles en place et qui ont passé de longs moments à nettoyer l'intérieur de cet édifice.

Nous vous proposons 2 journées « portes ouvertes » le samedi 22 juillet et le samedi 26 août de 9h à 11h pendant lesquelles vous pourrez constater tous les travaux réalisés.

En ce qui concerne les travaux routiers, ils seront définitivement terminés mi-juillet.

La municipalité tient à vous remercier pour votre patience et votre compréhension tout au long de la réalisation de ce chantier.

Certes, rien n'a été simple car il est très compliqué d'intervenir sur la route principale d'un village mais bientôt tout cela ne sera qu'un mauvais souvenir et de l'avis de tout le monde, le résultat valait quelques contraintes.

Concernant la vitesse, nous vous rappelons que la rue du Lieutenant Excoffier en venant de Maron est limitée à **30km/h** jusqu'en face de l'église.

Concernant l'école, la directrice Madame Caroline SIX, en poste depuis 7 ans, a décidé de changer d'établissement. Je tenais à la remercier très sincèrement pour son travail reconnu de tous, pour avoir su entretenir un milieu de confiance avec ses collègues, les parents d'élèves et les services de la mairie. Nous lui souhaitons une pleine réussite pour ce nouveau départ.

Il ne me reste qu'à vous souhaiter de très bonnes vacances.

Le Maire  
Patrick POTTS



## PRINCIPALES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

# Séance du 3 février 2023

### PROJET AIRE DE JEUX : DEMANDES DE SUBVENTIONS

Monsieur le maire propose au conseil municipal la création d'une aire de jeux pour les enfants à côté de la place de la République. Le conseil municipal sollicite une subvention auprès du Conseil Départemental au titre des fonds solidarités communes et un fonds de concours pour la mise en œuvre du projet de territoire auprès de la Communauté de Communes Moselle et Madon pour le projet suivant :

- Création d'une aire de jeux à côté de la place de la République : 28 000 HT

### REPLACEMENT DES PORTES DE L'ÉCOLE : DEMANDES DE SUBVENTIONS

Monsieur le maire propose au conseil municipal de remplacer les 2 portes de l'école situées à l'arrière du bâtiment qui ne sont plus aux normes de sécurité et qui sont devenues des passoires thermiques. *Le conseil municipal sollicite une subvention* auprès du Conseil Départemental au titre de l'appui aux projets territoriaux et de l'Etat au titre de la DETR 2023 pour le projet suivant :

- remplacement des portes de l'école : 10 067,60 HT

### FETE FORAINE 2023

Afin de pérenniser la fête foraine, Monsieur Patrick POTTS, maire, propose que la commune, comme chaque année, offre à tous les enfants du village, nés entre le 1<sup>er</sup> janvier 2008 et le 31 décembre 2020, 4 places de manèges à 2,00 €. Il précise que les forains se sont engagés à offrir le même nombre de tickets à chaque enfant.

Il propose également de fixer la date de la fête foraine du 17 au 19 juin 2023.

Le conseil municipal accepte les propositions de monsieur le maire.

# Séance du 31 mars 2023

## COMPTE ADMINISTRATIF 2022 DE LA COMMUNE

Conformément à la réglementation, Monsieur le Maire présente le compte administratif de l'année 2022 puis quitte la salle et ne prend pas part au vote,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

➤ **Accepte** le compte administratif 2022 de la commune selon le détail suivant :

⇒ Section d'investissement :

<b>Dépenses</b>	prévues	899 949,42
	réalisées	405 319,56
	reste à réaliser	221 000,00
<b>Recettes</b>	prévues	899 949,42
	réalisées	454 246,02
	reste à réaliser	110 101,00

⇒ Section de Fonctionnement :

<b>Dépenses</b>	prévues	822 703,51
	réalisées	428 360,55
	reste à réaliser	0,00
<b>Recettes</b>	prévues	822 703,51
	réalisées	900 971,38
	reste à réaliser	0,00

### Résultat de clôture de l'exercice

Investissement	48 926,46
Fonctionnement	472 610,83
Résultat global	521 537,29

## AFFECTATION DU RESULTAT 2022 DU BUDGET DE LA COMMUNE

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Patrick POTTS, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2022,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

⇒ Section de fonctionnement :	38 413,32
Excédent de fonctionnement de	
Excédent reporté	434 197,51
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de	472 610,83

⇒ Section d'investissement :

Excédent d'investissement	48 926,46
Reste à réaliser (déficit)	110 899,00
Soit un besoin de financement de	61 972,54

Le conseil municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité,

➤ **Décide** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 comme suit

Résultat d'exploitation au 31/12/2022 : Excédent	472 610,83
Affectation complémentaire en réserve (1068)	61 972,54
Résultat reporté en fonctionnement (002)	410 638,29
<hr/>	
Résultat d'investissement reporté (001) :	48 926,46
Excédent	

#### VOTE DES TAUX DES IMPOTS DIRECTS LOCAUX

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Considérant l'état des finances de la commune, la commission finances/impôts réunie le 27 mars 2023 a émis un avis favorable à la proposition de monsieur le Maire de maintenir les taux des impôts locaux votés en 2022 pour 2023.

En conséquence, Monsieur le Maire propose de maintenir les taux fixés en 2022 pour 2023.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité,

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,

➤ **Décide** de fixer les taux communaux pour l'année 2023 comme suit :

- taxe d'habitation : 9,59 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 29,87 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 23,16 %

➤ **Charge** Monsieur le Maire :

- de notifier cette décision aux services préfectoraux
- de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

#### SUBVENTIONS

Le conseil municipal décide d'allouer pour l'exercice 2023 les subventions suivantes :

Association du Bélier Meulson	15 500,00 €
-------------------------------	-------------

Foyer Rural (abstention : F. COX)	600,00 €
Association des Jeunes Sapeurs-Pompiers	100,00 €
Les Restos du Cœur	100,00 €

**BUDGET PRIMITIF 2023 - COMMUNE**

Le conseil municipal accepte le budget primitif de la commune présenté par Monsieur Le Maire au titre de l'année 2023 et se décomposant comme suit :

⇒ **Section de fonctionnement :**

Recettes	820 546,94
Dépenses	820 546,94

⇒ **Section d'investissement :**

Recettes	616 099,11
Dépenses	616 099,11

**PROGRAMME DE TRAVAUX FORESTIERS POUR L'ANNEE 2023**

Daniel KOENIG, adjoint au maire délégué à la forêt, présente le programme d'actions pour l'année 2023 établi par l'ONF. Le conseil municipal décide de retenir le programme de travaux forestiers suivant pour l'année 2023 :

- maintenance mécanisée des cloisonnements sylvicoles dans la parcelle 11.

**DESTINATION DES BOIS TOMBES ACCIDENTELLEMENT**

Le conseil municipal décide la régularisation de la délivrance de bois dans les parcelles 20, 21, 22, 24 et 40 inscrites à l'état d'assiette 2023. Il fixe comme suit la destination des produits accidentels issus de ces parcelles :

- Partage en nature des bois désignés tombés au sol entre les affouagistes ;
- Les garants seront désignés lors de la campagne d'inscription de juin à septembre 2023.

**DESTINATION DES COUPES BOIS – REGULARISATION, ACTUALISATION**

Le conseil municipal fixe comme suit la nouvelle destination des produits issus de la parcelle 1 (inscrite à l'état d'assiette 2022), et fixe comme suit la destination des produits issus de la parcelle 29 (inscrite à l'état d'assiette 2023) – régularisation coupe d'emprise ligne EDF :

- Partage en nature des petits bois entre les affouagistes sur la saison 2022/2024 ;
- Désigne comme garants d'affouages : Daniel KOENIG, Ghislain PAYMAL et Philippe TROTOT.
- Fixe le délai d'exploitation au 30/09/2024.

CHASSE : DEMANDE D'ABATTEMENT LOT N°1

Monsieur Daniel KOENIG, adjoint au maire délégué à la chasse, donne lecture d'un courrier envoyé par monsieur Francis SACCOMANDI, président de la société de chasse louant le lot n°1 de la forêt communale de SEXEY-AUX-FORGES, demandant une réduction du loyer sur les 2 saisons à venir soit 2023/2024 et 2024/2025, pour des raisons liées à l'exploitation forestière réalisée de mars à septembre 2022.

Le conseil municipal décide d'appliquer une réduction de 1 000,00 € sur le montant du loyer du lot n°1 uniquement pour la saison 2023/2024.

# Séance du 16 juin 2023

ÉLABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL DE MOSELLE ET MADON - DEBAT SUR LES ORIENTATIONS GENERALES DU PROGRAMME D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES (PADD)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.5214-1 et suivants,  
Vu le Code de l'urbanisme,

Vu la délibération du conseil communautaire du 22 septembre 2016 relative au changement de statuts de la CCMM comprenant le transfert de compétence du plan local d'urbanisme,

Vu la délibération du conseil communautaire du 18 mai 2017 prescrivant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI), précisant les objets poursuivis et définissant les modalités de la concertation,

Vu la délibération du conseil communautaire du 18 mai 2017 approuvant la charte de gouvernance, il est prévu un débat du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) au sein de chacun des conseils municipaux,

Vu l'article L151-2 du Code de l'urbanisme qui dispose que les PLU comportent un PADD,

Vu l'article L.151-5 du Code de l'urbanisme qui définit le contenu du PADD du PLU,

Vu l'article L.153-12 du Code de l'urbanisme qui dispose que les orientations générales du PADD doivent être soumises au débat du conseil communautaire et des conseils municipaux au plus tard deux mois avant l'examen du projet de PLUI,

Vu la loi Climat et Résilience n°2021-1104 du 22 août 2021,

Considérant, vu le contenu de la délibération, que le PADD intègre les obligations afférentes à la promulgation de la loi portant lutte contre le dérèglement climatique et le renforcement de

la résilience face à ses effets promulguée le 22 août 2021 et notamment l'objectif de lutte contre l'artificialisation des sols,  
Considérant les orientations générales du PADD du PLUi,

Le PADD constitue la pièce maîtresse du PLUi car il définit les enjeux et les objectifs du projet d'aménagement du territoire dans toutes les thématiques concernées et analysées dans le diagnostic.

Le Maire rappelle les conditions de réalisation du PADD : celui-ci a fait l'objet d'un comité de pilotage d'introduction avec présentation des enjeux par la DDT et le SCOT sud 54, puis de 4 ateliers thématiques de mai à juillet 2019, d'une réunion de restitution en commissions communales en novembre 2019, d'un premier avis en conseil communautaire en janvier 2020 puis d'une réunion pédagogique en octobre 2020 et enfin d'une conférence des maires en novembre 2021.

Au vu de la révision du schéma de cohérence territoriale en cours de révision, les objectifs de projection démographique, de consommation foncière et de développement de logements ont fait l'objet d'ajustements. Afin de s'assurer d'une compatibilité entre le futur PLUi et le futur SCOT, il est proposé aux communes de délibérer sur une nouvelle rédaction.

Le Maire expose ensuite les objectifs poursuivis par la communauté de communes :

### **Orientation 1 : préserver les paysages garants de la richesse identitaire du territoire**

- 1.1 valoriser les entités paysagères
- 1.2 préserver le fil vert du territoire

### **Orientation 2 : définir les objectifs de développement urbain et de l'habitat de demain**

- 2.1 déterminer et spatialiser l'ambition démographique
- 2.2 définir un objectif de développement de l'habitat mesuré
- 2.3 assurer un développement respectueux du cadre de vie

### **Orientation 3 : affirmer un maillage stratégique des activités**

- 3.1 permettre un développement économique complémentaire et respectueux
- 3.2 mettre en avant les atouts touristiques du territoire

### **Orientation 4 : articuler les mobilités et les équipements du territoire**

- 4.1 tisser la toile des mobilités de demain
- 4.2 offrir des équipements adaptés aux usages et aux besoins de chacun

### **Orientation 5 : protéger le territoire, ses habitants et ses richesses naturelles**

- 5.1 protéger les espaces et les espèces
- 5.2 s'engager sur un développement vertueux du territoire

Après cet exposé, Monsieur le Maire déclare le débat sur les orientations générales du PADD ouvert.

Les remarques suivantes ont été formulées lors du débat au sein du conseil municipal :

- Madame Pascale NAVET s'étonne de voir la commune enregistrée dans la catégorie « moins de 700 habitants ».
- Monsieur Patrick POTTS insiste pour que l'école soit enregistrée comme appartenant à la commune, y compris comme un sous-ensemble du SIS Maron/Sexey qui n'en assume que les frais liés à son fonctionnement pédagogique.
- Madame Céline BAUDON relève que le rapport à la maison a évolué :
  - désacralisation de la conservation du bien familial,

→ vente et achat en ajustement avec des besoins évolutifs.

Le Maire déclare clos le débat sur le PADD du PLUi de la communauté de communes Moselle et Madon.

La tenue de ce débat est formalisée par la présente délibération à laquelle est annexée le PADD du PLUi.

Conformément aux dispositions de l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente délibération sera transmise à la communauté de communes ainsi qu'au préfet du département.

TARIFS 2024 DE LA SALLE POLYVALENTE
-------------------------------------

Le conseil municipal décide d'appliquer à compter du 01/01/2024, les tarifs de location suivants pour la salle polyvalente :

### GRANDE SALLE

Période ETE du 1er mai au 30 septembre, Période HIVER du 1<sup>er</sup> octobre au 30 avril

	HABITANTS		EXTERIEURS	
	ETE	HIVER	ETE	HIVER
<b>Réunion à but non lucratif</b>	Gratuit	Gratuit	139 €	168 €
<b>Soirée à entrées payantes (hors bals) réservées aux associations</b>	361 €	445 €	493 €	580 €

	HABITANTS		EXTERIEURS	
	ETE	HIVER	ETE	HIVER
<b>Repas familial (salle + cuisine + vaisselle) 150 personnes maxi - de 40 personnes</b>	322 €	405 €	445 €	542 €
40 à 79 personnes	364 €	452 €	489 €	583 €
80 à 110 personnes	408 €	495 €	538 €	633 €
+ 110 personnes	451 €	547 €	580 €	683 €

## VENTE DES PARCELLES AD 452 ET 453

Le maire donne lecture d'un courrier émanant de monsieur Guillaume DAVION demeurant au 14 route de Pont-Saint-Vincent à Sexey-aux-Forges. Il a obtenu un permis de construire sur les parcelles attenantes aux parcelles AD 452 d'une superficie de 4 m<sup>2</sup> et AD 453 d'une superficie de 332 m<sup>2</sup> appartenant à la commune. Monsieur DAVION désire toujours acquérir ces 2 parcelles au prix de 40 € le m<sup>2</sup>.

Le conseil municipal accepte de vendre les parcelles AD 452 d'une superficie de 4 m<sup>2</sup> et 453 d'une superficie de 332 m<sup>2</sup> à Monsieur DAVION Guillaume, fixe le prix à 40 euros le m<sup>2</sup>, précise que les frais liés à cette transaction sont à la charge de l'acquéreur et donne pouvoir au maire pour signer tout document relatif à ce dossier.

## VERSEMENT D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION BELIER MEULSON

Le maire donne lecture d'un courrier émanant de madame Justine LIEGEOIS, présidente de l'association le Bélier Meulson qui gère le périscolaire, dans lequel elle explique les difficultés financières de l'association. Est joint à ce courrier un budget prévisionnel actualisé fin mai 2023 faisant apparaître un déficit de 19 707,95 €. Elle demande à chaque commune membre du SIS Maron/Sexey une subvention exceptionnelle de 8 000 € afin de rétablir l'équilibre et conserver ainsi la pérennité de l'association.

Le conseil municipal décide d'accéder à la demande de subvention d'équilibre sollicitée par la présidente du Bélier Meulson pour un montant de 8000 euros. Il souhaite une coordination accrue des représentants des deux communes et demande la participation des représentants du CA à un prochain conseil municipal pour faire le point sur le budget ainsi que sur les dysfonctionnements de gouvernance constatés.



## PRINCIPALES DÉLIBÉRATIONS DU SIS MARON-SEXEY

# Séance du 29 mars 2022

### Compte Administratif 2022

Conformément à la réglementation, Monsieur le Président présente le compte administratif pour l'année 2022 puis quitte la salle et ne prend pas part au vote.

Le comité syndical vote le compte administratif 2022 et arrête ainsi les comptes :

#### ⇒ Investissement

Dépenses	Prévues :	4 582,65
	Réalisées :	4 424,60
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévues :	4 582,65
	Réalisées :	654,45
	Reste à réaliser :	0,00

#### ⇒ Fonctionnement

Dépenses	Prévues :	144 687,20
	Réalisées :	125 819,08
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévues :	144 687,20
	Réalisées :	145 247,77
	Reste à réaliser :	0,00

#### Résultat de clôture de l'exercice

Investissement	- 3 770,15
Fonctionnement	19 428,69
Résultat global	15 658,54

### Affectation des résultats 2022

Le comité syndical, réuni sous la présidence de monsieur Patrick POTTS, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2022,  
Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,  
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022,  
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

⇒ Section de fonctionnement :	
déficit de fonctionnement de	2 857,28
Excédent reporté de	16 571,41
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de	19 428,69

⇒ Section d'investissement :	
Déficit d'investissement de	3 770,15
Reste à réaliser de	0,00
Soit un besoin de financement de	3 770,15

Le comité syndical décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 comme suit :

⇒ Section de fonctionnement :	
Résultat d'exploitation au 31/12/2021 : Excédent	19 428,69
Affectation complémentaire en réserve (1068)	3 770,15
Résultat reporté en fonctionnement (002) :	15 658,54
Excédent	

⇒ Section d'investissement :	
Résultat d'investissement reporté (001) : déficit	3 770,15

Budget Primitif 2023
----------------------

Le comité syndical accepte le budget primitif du SIS Maron/Sexey présenté par monsieur le président au titre de 2023 et se décomposant comme suit :

⇒ <b>Section de fonctionnement :</b>	
Recettes	150 677,51
Dépenses	150 677,51
⇒ <b>Section d'investissement :</b>	
Recettes	7 880,65
Dépenses	7 880,65

Subventions
-------------

Le comité syndical décide d'attribuer la somme de 6 €/enfant au titre de la coopérative scolaire et d'attribuer la somme de 700 € à l'association Béliet Meulson, en charge du périscolaire sur les 2 communes, dans le cadre du service minimum d'accueil des enfants les jours de grève.



## INFOS MAIRIE... INFOS MAIRIE...

---

### ➤ PANNEAU POCKET

Pour rappel, la CCMM a abonné ses dix-neuf communes au service d'information « Panneau Pocket » ([panneaupocket.com](http://panneaupocket.com)).

La commune y dépose régulièrement ses infos urgentes pour une diffusion rapide.

Pour y accéder, télécharger gratuitement l'application sur votre téléphone (disponible sur Google Play ou App Store ou App Gallery).

Une information rapide sur l'actualité de notre commune, de la CCMM et même, si besoin, de chacune des communes affiliées.

**Panneau Pocket : la seule info officielle de la commune... Facebook n'en étant que le relais.**

### ➤ SECHERESSE

#### De Vigilance à ALERTE

En un mois, l'indice d'humidité des sols est passé d'excédentaire à proche des plus bas niveaux et les débits de l'ensemble des cours d'eau sont significativement à la baisse.

**Compte tenu de la situation hydrologique et météorologique, M. le Préfet de Meurthe-et-Moselle, a décidé de placer le département en ALERTE RENFORCEE sécheresse jusqu'au 10 août 2023.**

Les quatre niveaux de gravité de la sécheresse sont la vigilance, l'alerte, l'alerte renforcée et la crise. Et plus l'épisode est sévère, plus il entraîne des interdictions.

La situation d'ALERTE RENFORCEE précise par exemple :

- l'interdiction de lavage des véhicules hors des stations de lavage avec dispositif de recyclage,
- interdiction de remplissage des piscines privées et publiques hors raisons techniques ou sanitaires
- l'interdiction de nettoyage des espaces extérieurs (voiries, terrasses, façades, toitures...) sauf par une entreprise de nettoyage professionnelle ou une collectivité,
- l'interdiction d'arrosage des pelouses, jardins et potagers privés, espaces verts publics et terrains de sport de 9 h à 20 h.

En plus de ces limitations provisoires, des mesures spécifiques sont prévues pour les industriels, les hydro-électriciens et la navigation fluviale.

Retrouvez toutes les informations utiles sur la page dédiée sur [le site internet de la préfecture](#).

**Nous consommons, en moyenne, 148 l d'eau par jour et par personne.**

**Pour réduire notre consommation d'eau... Chaque geste compte !**

Dans la cuisine et la salle de bain :

- Vérifier qu'aucune fuite n'existe (votre compteur d'eau peut servir de révélateur).
- Installer des mousseurs sur les robinets et les pommeaux de douche : ils réduisent la consommation de 30 à 50% sans diminuer la pression.
- Privilégier les douches plutôt que les bains : 4 à 5 minutes est une durée idéale.

Au jardin, entre 18h et 10h le lendemain, arrosons moins mais arrosons mieux :

- Installer un récupérateur d'eau pour arroser sans ouvrir le robinet.
- Réutiliser l'eau ayant servi, en cuisine, pour le lavage des fruits et légumes ... ou autre...
- Privilégier un système d'arrosage par goutte à goutte, au pied des plantes.
- Choisir des plantes adaptées, peu gourmandes en eau.
- Pailler le sol des espaces cultivés.

### **Pourquoi pailler ?**

Le sol de votre potager ne devrait jamais rester à nu. Il lui faudrait une couverture, comme dans une forêt. Le paillage va permettre de limiter les herbes indésirables, de protéger la terre du tassement et de l'érosion, du gel, mais aussi de préserver l'humidité et l'activité biologique du sol. Foin, tonte d'herbe, feuilles mortes, broyat de branchages, paille... Le meilleur paillage, c'est celui que vous avez sous la main... en ce moment.

### ➤ **RAPPEL**

#### **Code de la Route**

L'arrêt ou le stationnement d'un véhicule est considéré comme gênant et ou interdit :

- sur une ligne jaune,
- sur les trottoirs, les passages ou accotements réservés aux piétons,
- dans les intersections,
- devant des potelets,
- devant un poteau incendie (le libre accès des véhicules de secours est impératif),
- en double file.

Il est interdit de laisser un véhicule en stationnement en un même point de voie publique pendant une durée excédant sept jours.

#### **Code rural**

Dans les villages, chaque habitant est tenu d'assurer régulièrement la propreté, le désherbage et le libre passage de son pas de porte jusqu'en limite des voiries.

Les branches et racines des arbres et des haies plantés en bordure des voies communales et des chemins ruraux risquent de compromettre, lorsqu'elles avancent dans l'emprise de ces voies aussi bien la commodité et la sécurité de la circulation routière et piétonnière que la conservation même de ces voies ainsi que la sécurité et la maintenance des réseaux aériens.

Il est donc demandé aux propriétaires :

- De couper les arbres, arbustes, branches et racines qui avancent sur le sol des voies communales et des chemins ruraux, à l'aplomb des limites de ces voies de manière à ce que leur développement ne fasse pas saillie sur ces voies.
- De les élaguer régulièrement afin de ne pas toucher les réseaux aériens d'électricité, d'éclairage public et de téléphonie installés sur le domaine public communal.

### ➤ **Feu d'artifice**

Il aura lieu le jeudi 13 juillet 2023 vers 22h30, à la tombée de la nuit, il sera tiré depuis l'étang de la bécasse fauchée vers la piste cyclable, à hauteur du terrain de jeux. Les enfants défilent dans les rues du village munis d'un lampion dont la distribution se fera à 21h30 à la salle paroissiale.

Patrick POTTS



## FLASH INFOS... VOTRE AGENCE POSTALE

---

### Vous avez un compte à la Banque Postale ?

Sachez qu'il vous est possible de retirer la somme de 500 € par semaine dans la limite 1 500 € par compte et par mois.

Nous vous rappelons qu'il vous est possible d'ouvrir un prêt immobilier, auprès de la Banque Postale. Un conseiller est à votre disposition au **03 83 47 81 86**.

### **NOUS VOUS RAPPELONS LES SERVICES DE VOTRE AGENCE :**

- ❖ Retrait et envoi de lettres recommandées,
- ❖ Remise et envoi de colis,
- ❖ Envoi de plis simples, en sachant que les lettres partent le jour même (sauf mardi et jeudi : départ le lendemain),
- ❖ Vente de timbres, colissimo (France et Étranger), enveloppes « Prêt à poster » et lettres suivies,
- ❖ Retrait d'espèces et versements,
- ❖ Versement de chèques sur un compte épargne ou courant,
- ❖ Achat de carte téléphonique.
- ❖ **A compter du 1<sup>er</sup> juillet 2023 les chèques ne sont plus acceptés pour les achats de produits et services la poste mobile.**
- ❖ **La banque postale accepte les paiements par carte bancaire et espèces.**

### Disponible également à l'agence :

- ❖ Vente des cartes du Foyer Rural
- ❖ Dépôt des règlements pour le journal **L'EST RÉPUBLICAIN**
- ❖ Sacs jaunes de tri

### **Horaires d'ouverture de l'agence postale :**

Les mardi et jeudi de 15h30 à 18h00

Les mercredi, vendredi et samedi de 8h30 à 11h30

- ➔ Mutée, à sa demande, sur un autre emploi, Sonia HUSSON, secrétaire chargée du bureau de poste, quittera ses fonctions à la fin de ce mois de juillet.
- ➔ D'ores et déjà, ce poste est pourvu.



## INFOS : CCMM

---

### ➤ Collecte des déchets

Sacs jaunes de tri : ramassage le lundi

Déposez vos sacs de tri la veille, le dimanche soir à partir de 19h.

Bacs noirs : ramassage le mardi

Présentez vos bacs lorsqu'ils sont pleins la veille, le lundi soir à partir de 19h.

Bac noir avec la poignée côté rue en bordure de trottoir.

### Contrôle de la qualité du tri

Des contrôles du contenu des sacs de tri pourront avoir lieu dans les prochaines semaines sur quelques quartiers du territoire Moselle et Madon. Les agents passeront avant le passage du camion de collecte pour vérifier le contenu des sacs de tri. Si des erreurs étaient constatées, un autocollant serait apposé sur le sac incriminé. Ensuite les ambassadeurs de la prévention et du tri rencontrent les personnes individuellement pour corriger avec elles les erreurs de tri constatées. Merci de leur réserver votre meilleur accueil.

### Cet été, je respire... sans les nuisances de mes déchets.

J'oublie de sortir mon bac d'ordures ménagères, je ne suis pas là le jour de collecte, j'utilise des couches pour bébé ou des protections pour adulte, comment faire ?

Je dépose mes déchets dans les conteneurs enterrés !

Du 19 juin au 24 septembre, un accès aux points d'apports volontaires vous est permis.

Il suffit de faire activer votre carte d'accès à la déchèterie.

Contactez le service déchets ménagers à [secretariat@covalom.fr](mailto:secretariat@covalom.fr) ou 03 54 95 62 41.

### ➤ Votre conseiller numérique

#### Nouveaux ateliers collectifs

Julien HELES, conseiller numérique CIAS-CCMM propose de nouveaux ateliers collectifs sur le prochain trimestre, les vendredis de 14h00 à 15h30 à Chaligny, CIAS de Moselle et Madon 2, Place des tricoterics.

⇒ **Vendredi 21 juillet** : Bien choisir ses mots de passe

⇒ **Vendredi 25 août** : Réaliser des démarches en ligne

⇒ **Vendredi 15 septembre** : Naviguer en sécurité sur Internet

[conseillernumerique@cc-mosellemadon.fr](mailto:conseillernumerique@cc-mosellemadon.fr) 06 07 99 82 5 / / 09 74 36 04 59

### ➤ Service jeunesse du CIAS de Moselle et Madon

Je participe aux chantiers jeunesse et je m'inscris aux animations...

#### Nouveau !

Vos démarches sont désormais possibles en ligne pour le service Jeunesse du CIAS de Moselle et Madon : mise à jour des coordonnées, inscriptions, réservation, modifications, annulations, télétransmission des documents d'inscription...

Vous pouvez accéder au portail famille Inoé :

<https://espacefamille.aiga.fr/index.html?dossier=11698059#connexion&093357>



## *Musique au chœur pour la réouverture de l'église*

---

Ce vendredi 16 juin à 20h30, l'École de Musique de la Communauté de Communes de Neuves-Maisons a donné un concert à l'occasion de la réouverture de l'église.

L'occasion de marquer l'évènement par une prestation inhabituelle sur la commune.

14 h... L'avant garde technique investit les locaux... un premier repérage pour organiser leur espace sonore... Commence alors le déballage... une profusion d'appareils... apparemment hétéroclites... des amplis... la table de mixage... des baffles... des micros... des pieds de micros... des bobines... des longueurs et des longueurs de câble à dérouler... Tout un réseau à relier... une toile savamment déployée... Sur des espaces méticuleusement choisis... pour en sauvegarder sa discrétion... pour en préserver son harmonie... Ce grand étalage s'organise au cœur du chœur de cette église, fraîchement nettoyée dans l'enthousiasme de l'équipe des bénévoles... Une activité intense pendant tout l'après-midi de ce vendredi 16 juin 2023. Choisir l'emplacement idéal pour positionner... pour orienter la sono... peaufiner ensuite les réglages...

Un... deux... trois... Tu m'entends bien là ?

16h15 : Dès le départ des derniers élèves, la cour de l'école est ouverte au stationnement des véhicules des musiciens.

18h30 : Je retrouve Ghislain à la mairie. Nous préparons une trentaine de sandwiches et les boissons pour la collation que les musiciens consommeront sur place.

20h : L'heure approche. Le long du halage, les premiers groupes, les premières familles commencent à se diriger vers l'église. Chacun se reconnaît et tous se rejoignent devant le porche. Chacun choisit ensuite sa meilleure place dans les bancs récemment réinstallés et fraîchement nettoyés. Progressivement, l'église se remplit. Le village tient à redécouvrir l'endroit après un si longue fermeture. Même la doyenne du village qui tenait tant à retrouver son église est présente pour ce concert inaugural. Malencontreusement convoqué à une réunion impérative à la Préfecture, Patrick, le Maire de la commune, est excusé : c'est donc Ghislain, 1<sup>er</sup> adjoint, qui se charge du discours de bienvenue. Les premiers musiciens, les premiers interprètes se mettent en place pour entamer leurs prestations. Divers styles de musique sont ainsi présentés : du classique, du jazz, de la variété, des airs connus, des airs plus anecdotiques.

Didier BOUCHER, le directeur de l'école de Musique présente le programme.

Se succèdent alors un enchaînement d'ateliers, ainsi qu'il dénomme les divers groupes d'interprètes. Une variété d'exécutants, depuis le duo instrumental jusqu'à l'orchestre de chambre, en passant par la chorale ou le chanteur accompagné d'un ou deux solistes. Un enchaînement pendant plus d'une heure et demie à faire raisonner les voûtes de l'écho des amplis.

Une alternance de musiques : de la plus intimiste à la partition symphonique. Avec des airs évocateurs, des airs connus. Connus aussi bien comme support publicitaire que par le nom de leur compositeur. Des airs qu'on garde bien à l'oreille.

Ainsi la danse macabre, à quatre mains sur piano électrique, immédiatement reconnue au cliquetis de ses squelettes et unanimement appréciée.

A la fin du concert, tout le monde est heureux et semble avoir apprécié chaque morceau à sa juste valeur. Avec surtout le bonheur de retrouver ses marques dans son église parfaitement consolidée et de nouveau opérationnelle dans son décor d'avant sinistre.

Daniel BORACE



## FOYER RURAL

Un petit retour sur les animations organisées, ce premier semestre 2023 par le Foyer Rural. Le concours de tarot du mois de janvier a réuni 15 personnes, animation toujours appréciée. Malheureusement, la sortie neige au Lispach a dû être annulée, faute de participants et certainement faute de neige.

Par contre, la célèbre chasse aux œufs de Pâques a ravi les enfants qui ont fait une belle récolte. La 31<sup>ème</sup> édition de La Deuille a parfaitement été organisée par tous les nombreux bénévoles volontaires pour cette manifestation, MERCI à eux.

Toute l'équipe (balisage, parking, inscription, ravitaillement, buvette, barbecue, sécurité) a su accueillir **533 personnes** (315 vététistes et 238 marcheurs).



Le dimanche 14 mai, 37 personnes ont sillonné les vignes aux alentours d'Hunawihhr, Riquewihhr (Alsace) avec des pauses gourmandes allant du célèbre bretzel à la verrine de Forêt Noire, en passant par le foie gras et le veau de 36 heures, le tout avec des vins alsaciens. Très belle marche. Vivement l'année prochaine.



Les feux de la Saint Jean, enfin, disons plutôt la fête de la Saint Jean car les dernières fortes chaleurs ont contraint, pour la sécurité de tous, le préfet à prendre un arrêté interdisant d'allumer des feux.

Néanmoins, les Sexeyforgeoises et Sexeyforgeois ont répondu présent au tournoi de pétanque où 24 équipes se sont affrontées. Par cette chaleur, la buvette était la bienvenue et le barbecue et les gaufres ont pu nourrir les danseurs et danseuses qui ont mis le feu sur la piste...



### **A venir.....**

L'Assemblée générale aura lieu en octobre.

**Rendez-vous le samedi 7 octobre à 17 h à la Mairie....**

Venez rejoindre l'équipe de bénévoles qui œuvrent toute l'année pour animer le village.

**Le dimanche 8 octobre**, une marche pour soutenir Octobre Rose, est en cours d'organisation. Les personnes qui souhaitent s'investir pour cette cause sont les bienvenues. Merci de contacter le Foyer Rural. Plus de détails à venir....



Une sortie à Kirrwiller est également en cours de réflexion pour cette fin d'année.

Nous remercions tous les bénévoles qui nous aident à chaque manifestation et les personnes qui participent au succès de toutes ces animations.

Rejoignez le groupe  
Facebook :



Foyer Rural SexeyauxForges

Florence COX  
Secrétaire



## LES ÉCOLES

### CLASSE DE DÉCOUVERTE !

Du 30 mai au 2 juin, les MS/GS de la maternelle de Maron sont partis en classe de découverte à Neuwiller-les-Saverne. Un programme bien riche était prévu, avec observation d'insectes, chimie, journée au Vaisseau, étude de la mare, création d'arcs-en-ciel et jeux en forêt sans compter les jeux en bois et la soirée dansante !



# GÉNÉROSITÉ a été le maître mot de cette opération Pièces jaunes 2023 !



$$\underline{CP} = 4,964 \text{ kg}$$

$$\underline{CM1CM2} = 1,413 \text{ kg}$$

$$\underline{CE1CE2} = 5,596 \text{ kg}$$

$$\underline{CE2CM1} = 4,168 \text{ kg}$$

OPÉRATION  
PIÈCES JAUNES  
2023

Un grand MERCI à tous les enfants de l'école  
et à leurs parents pour leurs dons !

## Être éco responsable : le tri sélectif

Julie est une ambassadrice du tri des papiers, elle est venue dans notre classe pour nous montrer toutes les sortes de poubelles :

- la poubelle verte : le verre
- la poubelle jaune : les **emballages** en carton, en plastique et en métal
- la poubelle blanche : les habits, les chaussures, les sacs, les peluches...
- la poubelle bleue : le papier, les factures, les journaux
- le compost : les épluchures, les fruits abimés, les coquilles d'œufs...
- la poubelle noire : pour tous les autres déchets

➔ **Il est important de faire le tri de nos déchets car ils peuvent être recyclés.**

On pourra les réutiliser, par exemple :

- avec 640 canettes, on pourra faire un vélo.
- avec le plastique, on pourra faire de l'isolant et des polaires...
- avec le verre, on pourra refaire des bouteilles



Nous sommes maintenant les nouveaux ambassadeurs du tri !

## FABRIQUER DU PAPIER...

Suite à une animation sur le recyclage des déchets, Julie est revenue dans notre classe pour nous montrer comment fabriquer du papier recyclé. C'était une chouette expérience !



La pâte à papier est prête.



Julie la verse sur les tamis.



On l'étale en tapotant avec une éponge.



On laisse « reposer » et égoutter...



On décolle délicatement.



On laisse sécher.  
Le papier recyclé est prêt !

## A la découverte des animaux

Les élèves de l'école ont été sensibilisés tout au long de l'année à l'importance de la biodiversité, faune et flore. Balades dans la nature, autour de l'étang, écoute et reconnaissance des oiseaux, ... Les sorties de fin d'année ont également permis d'approcher des chevaux à la ferme du Ménil St Michel, des alpagas et des vaches laitières à la ferme de l'Altiplano. Enfin, certains ont planté des bulbes et d'autres ont observé la transformation de la chenille en papillon.



Le respect de la nature et la connaissance de la biodiversité pour mieux la protéger font partie de nos objectifs.



## Vive le sport : Projet vélo et Crosscountry

Tout au long de l'année scolaire et depuis 6 ans, les élèves de CE2/CM1/CM2 participent au projet vélo qui permet de développer les compétences du « savoir rouler ».

En ces temps où les déplacements à vélo sont plus que recommandés, nous avons travaillé, tout au long de l'année, à la bonne maîtrise du vélo et des règles de sécurité routière. D'abord en cour de récréation avec des parcours et jeux adaptés, puis en sorties extérieures jusqu'à des trajets de plus de 20 km. Une rencontre (le Festivélo'MM) avec tous les participants des écoles de la CCMM a eu lieu au lac de Messein.



Merci aux parents,  
retraités et  
bénévoles  
accompagnateurs  
agréés sans qui tout  
cela ne serait pas  
possible.

Bravo à nos courageux cyclistes !

Jean-Yves nous initie également au « crosscountry » autour de l'étang



## PREVENTION DES DANGERS D'INTERNET ET DES RESEAUX SOCIAUX pour les CM1-CM2

Deux gendarmes de la brigade de Neuves-Maisons sont venus dans notre classe pour nous expliquer les dangers d'internet et des réseaux sociaux.

Ils nous ont expliqué qu'il était dangereux de discuter sur des tchats avec des gens que nous ne connaissons pas, et de divulguer les mots de passe des téléphones, tablettes ou ordinateurs.

Il faut faire aussi très attention à ne pas envoyer des photos de nous sur les réseaux sociaux car une fois sur internet, tout le monde peut les voir et les enregistrer.

Il faut également faire attention aux fausses informations qui sont diffusées, il faut toujours essayer de se renseigner sur des sites protégés et sécurisés. Et enfin, il faut être vigilant sur les possibles arnaques, il ne faut pas cliquer sur n'importe quel lien.



## INTERVENTION « PRENDRE SOIN DE SON DOS » en CM1-CM2

M. Drouot, kinésithérapeute, est venu nous parler des malformations fréquentes chez les ados : scolioses et cyphoses.

Il faut apprendre à bien se tenir droit, ne pas être courbés. Il faut se baisser en « squat » pour ramasser un objet ou pour le porter.

Il est très important aussi d'éviter de porter un sac à dos qui pèse plus de 1/10 de son poids et de le mettre sur une seule épaule.

Malheureusement, à force de trop se pencher sur nos écrans, notre dos peut se déformer et provoquer ces deux pathologies graves chez les jeunes.



## Retour de la fête de fin d'année à l'école élémentaire

Après 3 ans sans fête finale pour cause de Covid, la fin d'année a enfin pu se clore avec la fête de l'école où petits et grands ont offert des chants hauts en couleur et des danses joyeuses à leurs parents. Quelle belle énergie partagée !



Le verre de l'amitié a ensuite été partagé autour de délicieux gâteaux confectionnés par les parents. Ce fut aussi l'occasion de saluer la directrice et les enseignantes qui sont sur le départ vers d'autres écoles.



**Bonnes vacances  
à tous !**



## Quoi de neuf dans la cabine à livres ?

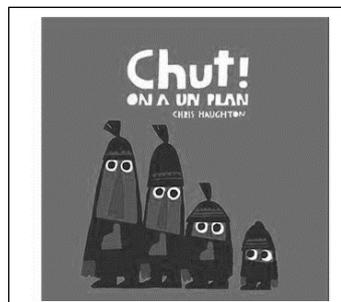
Nouvelle sélection des pépites que l'on peut retrouver dans la cabine à livres du village (située place de la République). Belles découvertes et bonne lecture !

### **Chut, on a un plan !**

**Chris HAUGHTON, Thierry Magnier (2015)**    *Enfant dès 2 ans*

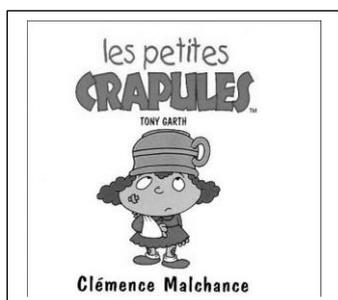
Dans une forêt sombre, trois chasseurs armés de filets à papillon sont à la poursuite d'un bel oiseau... L'enfant qui les accompagne voudrait bien faire ami-ami, mais **chut** ! Les autres, pour l'attraper **ont un plan**.

*Un incontournable des écoles maternelles pour son humour, ses répétitions, qui invitent au développement du langage mais aussi au dénombrement.*



### **Clémence Malchance (Les petites crapules)**

**Tony GARTH, Editions Atlas (2001)**    *Enfant dès 6 ans*



Clémence Malchance vous invite à découvrir son univers et les nombreuses catastrophes de son quotidien.

*Clémence Malchance et ses copains sont des personnages attachants et très drôles. Collection idéale pour les premières lectures (CP-CE1) mais aussi pour faire rire les plus jeunes !*

### **Les semailles et les moissons**

**Henri TROYAT, Pocket (réédition 2005)**    *Ados, Adultes*

Cette chronique familiale et romanesque française commence vers 1870 et nous emmène jusqu'à la libération de Paris en 1944.

Au fil de ses cinq tomes, se dressent le portrait de trois femmes.

Chacun retrace l'ascension d'une famille partie de rien et qui à force de travail, de renoncement, de courage se taille une place au soleil.

*Une saga en 5 volumes, passionnante, qui raconte avec pudeur et réalisme une époque. Et petit temps de chauvinisme... il est question de Sexey-aux-Forges dans le 2<sup>e</sup> volume... Je vous laisse découvrir...*



Amélie KOENIG



## *E... comme Écart...*

Le village regroupe la plupart des habitants mais la commune compte plusieurs écarts :

- Le Bois du Four, habitat groupé en hameau, sur la RD 59 en limite de Pont Saint Vincent
- Trois fermes isolées, sur les hauteurs du territoire communal : :
  - La ferme des Gimeys, sur le chemin rural de Bicqueley
  - La ferme Sainte Anne et la ferme du Bois Monsieur sur la RD 121 vers Pierre la Treiche
- La Vannerie et son complexe de loisirs, le long de la piste cyclable côté Maron
- Sous les Roches, une habitation particulière, dans le prolongement de la RD 92 Côté Maron
- La Pêcherie/pisciculture, en direction de la ferme des Gimeys
- Les Etangs, une habitation particulière dans le secteur de la pêche.

Le Bois du Four, îlot de cités minières à son origine, n'est urbanisé que d'un seul côté de la route. Ainsi, il ne répondait pas à la définition administrative d'une agglomération et fut longtemps signalé, par la caractéristique panneau bleu marine, comme un lieu-dit. Avec pour conséquence une vitesse de circulation autorisée à 70 km/h. La municipalité a obtenu une dérogation de la préfecture pour son classement en agglomération, avec panneaux d'entrée et de sortie explicites.

Partie intégrante de la commune, il est aujourd'hui raccordé aux réseaux d'eau et d'assainissement, à présent gérés par la CCMM (Communauté de Communes Moselle et Madon).

Les écarts les plus isolés ont, eux, conservé leur totale autonomie pour l'eau et l'assainissement.

## *E... comme École...*

### **1813 : Achat d'une maison pour construire une maison d'école**

Extrait des minutes de la secrétairerie d'état au Palais Impérial des Tuileries le 10 janvier 1813 :  
NAPOLEON Empereur des Français, Roi d'Italie, protecteur de la confédération du Rhin, Médiateur de la confédération Suisse, etc.

Sur le rapport de notre Ministre de l'Intérieur, notre Conseil d'État entendu.

Nous avons décrété et décrétons : Le Maire de la commune de Sexey-Aux-Forges département de la Meurthe est autorisé à acquérir, au nom de cette commune du sieur Drouot, moyennant la somme de deux mille francs, prix d'estimation, une maison pour servir de maison d'école.

**1847** : Plans et devis de Monsieur Viriot architecte à Toul pour la construction d'une maison commune et d'école.

**1848** : La construction de la Mairie École est terminée, sous l'administration de Mr Charles Guyon De St Victor Maire de Sexey-Aux-Forges, sur un terrain acheté à Mr Joseph Thouvenin.

Rez-de-chaussée : une salle de classe garçons, logement de l'instituteur, Garage : pompe incendie et ses accessoires. Étage : salle de Mairie, cabinet d'archives.

**1884 - Construction de l'école de filles** (L'actuelle salle d'activité).

**1926-1923 - Construction de l'école de filles** (L'actuelle école communale).

Aujourd'hui, l'école est gérée par le Syndicat Intercommunal Scolaire (SIS) Maron/Sexey.

Les enfants de l'école maternelle sont accueillis à Maron, ceux de l'école élémentaire à Sexey.

L'association de parents d'élèves, le « Bélier Meulson », prend en charge le temps périscolaire.

## *E... comme EXCOFFIER...*

Le Lieutenant EXCOFFIER est la seule personnalité à avoir donné son nom à une rue du village. Mais qui était ce Lieutenant Excoffier inconnu en dehors de notre commune où il est inhumé ?

Au registre de l'état civil de 1940, la déclaration n°19 est ainsi rédigée :

Le vingt et un juin mil neuf cent quarante, à dix-neuf heures, est décédé à Sexey aux Forges le sous-lieutenant EXCOFFIER Rolland Béranger Renan né le douze avril mil neuf cent six à Châlons sur Marne, domicilié à Bois Colombes (Seine) 18 rue des Halles, Sous-Lieutenant de la 2<sup>ème</sup> CM du 168<sup>ème</sup> RIF\*, parents non connus du déclarant.

Dressé le jour susdit, à vingt et une heures, sur déclaration du Capitaine Oberlé qui lecture faite a signé avec nous, GASTON André, Maire de Sexey aux Forges.

Ce même 21 juin 1940, deux autres militaires sont « Morts pour la France » au lieu-dit « Les Gymées» :

le Sergent Joseph LAIGNEL, classe 1923, du 310<sup>ème</sup> RI Cdt et le Caporal Lucien LEROUX, classe 1932, du 310<sup>ème</sup> RIF\*.

(\*RIF = Régiment d'Infanterie de Forteresse)

La mort de ces trois militaires, ce même premier jour de l'été 1940, laisse supposer un accrochage avec les troupes ennemies sur le territoire communal à cette date.

En effet, la proche région, de Toul à Sion Vaudémont, fut le théâtre des derniers combats des troupes françaises contre deux divisions d'infanterie et une panzerdivision allemandes.

De nombreuses victimes dans les proches villages, au centre de la percée allemande : Méréville, Xeuilley, Parey Saint Cezaire, Pierreville, Pulligny, Autrey...

Les combats sporadiques de régiments désorganisés jusqu'à leur reddition, signée, au château de Thorey Lyautey, par le Général FLAVIGNY commandant le 21<sup>ème</sup> corps d'armée et le corps d'armée colonial, le 23 juin 1940 à 10h 45, en réponse à l'ultimatum du Général ENDRES, menaçant de pilonner les derniers combattants encerclés sur la colline de Sion.

La chronologie de ces évènements les situe dans une période d'incertitude, entre deux décisions historiques, entre deux prises de parole conséquentes.

Le 17 juin 1940 : le M<sup>al</sup> Pétain demande l'armistice aux autorités allemandes.

Le 18 juin 1940 : le G<sup>al</sup> De Gaulle lance son appel depuis Londres.

Le samedi 22 juin 1940 à 18h50 : le M<sup>al</sup> Pétain signe l'armistice dans la clairière de Rethondes, en forêt de Compiègne.

Le 21 juin 1940 : derniers combats... Premiers actes de résistance... ?



Le sacrifice de ces nombreux soldats, sur ce court laps de temps de flottement et d'indécision, laisse songeur sur la fatalité de chacune de leur destinée.

## *F... comme Fer...*

Ce minerai de fer du sous-sol lorrain, ce minerai, cette minette lorraine d'une teneur de 30% à 35% dans ses meilleurs rendements. Ce gisement lorrain en affleurement dans les environs de Nancy pour s'enfoncer jusqu'à 280 mètres et remonter dans le nord du département et jusqu'au Luxembourg.

Ce minerai déjà extrait pour être transformé dans les bas-fourneaux à l'époque gallo-romaine.

Lors de l'essor de la sidérurgie en Lorraine, à la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle, le bassin ferrifère de Nancy s'étendait approximativement de Neuves-Maisons à Saizerais. Sur ce secteur, des mines de fer ont été exploitées dans de nombreuses communes : Maxéville, Champigneulle, Lay-Saint-Christophe, Bouxières-aux-Dames, Custines, Frouard, Liverdun, Faulx, Marbache, Saizerais, Ludres, Maron (Val de Fer), Pont Saint Vincent...

L'exploitation du minerai de fer a particulièrement concerné Sexey-aux-Forges avec la mine Sainte Anne et la mine du Bois du Four, bien que cette dernière soit située sur le territoire de Pont Saint Vincent.

Ce minerai de fer et sa sidérurgie qui ont fortement transformé la Lorraine du XX<sup>ème</sup> siècle...

D'une Lorraine agricole vers une Lorraine industrielle...

## *F... comme Fermes...*

La ferme des Gimeys reste la seule exploitation agricole en activité.

Adepte de la vente directe, en circuit court, la SCEA des GIMEYS valorise directement sa production locale par sa transformation sur place en produits bouchers et charcutiers particulièrement appréciés. Les deux autres fermes ont simplement conservé leur nom : ferme Sainte Anne et ferme du Bois Monsieur. Elles subsistent comme écarts de la commune déjà cités.

Malgré la distance les séparant, la continuité géographique des 500 ha de terres alors exploitées par ces trois entités apparaît clairement sur la carte du territoire communal.

Dans son histoire, Sexey aux Forges, a connu d'autres exploitations agricoles implantées, comme dans tout village lorrain, au cœur même du village. Des fermes encore identifiables à leur architecture caractéristique, avec notamment l'arc de voûte en pierres de taille de leur haute porte cochère.

La dernière à cesser son activité fut la ferme de Pierre et Jeannine DROUOT, au N° 1 de la rue du Lt Excoffier.

## *F... comme Frescaty...*

La grotte de Frescaty... une anfractuosité dans la roche au-dessus de la vallée... une grotte régulièrement évoquée à chaque passage à proximité par le groupe des « mardicheurs »... ces marcheurs randonneurs du mardi après-midi... et les plus anciens de se remémorer leur jeunesse passée... et leurs jeux d'enfants de leurs jeudis d'alors... et leurs furtifs rendez-vous d'ados loin des regards indiscrets... sur le chemin, entre la Dent de la roche et la vieille côte... vous ne pouvez pas échapper à Frescaty... à l'intimité magique de cette grotte... et chacun de se promettre d'aller un jour la remettre au goût du jour... de lui dégager son accès... de la sortir de l'oubli... de l'extirper des mémoires... de lui redonner sa fraîcheur... Frescaty... la belle histoire !... Frescaty... la belle embellie !

## *F... comme Forges...*

Les forges de Sexey, une activité industrielle, aujourd'hui entièrement disparue, mais officiellement pérennisée dans le nom de la commune.

Au hasard des publications, quelques commentaires historiques en témoignent :

*« Ces forges se trouvaient dans la vallée de Sainte Anne, à l'ouest du village, à proximité de la mine Sainte Anne qui était déjà exploitée sous les Romains. Certains historiens et archéologues, d'après les poteries et ustensiles divers découverts à cet endroit ont émis l'hypothèse que les mines et forges de Sexey faisaient partie de l'important centre industriel du célèbre camp d'Affrique à Messein. »*

L'Abbaye de Saint Mansuy possédait dès le XV<sup>ème</sup> siècle au village de Sexey, appelé à cette époque Sexey la Larnouse, des forges et hauts-fourneaux qui furent amodiés pro notaire du Saint Siège et administrateur de cette Abbaye, à Georges des Moynes receveur général de Lorraine pour 18 années moyennant deux cents francs.

Voici les principaux passages de cet acte :

« Nous, Olry, faisons savoir à tous ce jour devant nous avons laissé amodiées afin de les remettre en état nos forges, hauts-fourneaux, halles d'affinage, village, maisons, terres et seigneurie de Sexey la Larnouse, avec les forges et toutes les appartenances et dépendances de celles-ci à savoir en hommes et femmes, pour la somme de cent francs monnaie de Lorraine moyennant que le dit Georges des Moynes aura le pouvoir et sera tenu de réédifier le Château du dit Sexey, à savoir une salle à présent en ruine et attenant avec la grange et la tour avec les halles, forges, affineries et marteaux. »

1534-1535 - Dans les comptes de Georges des Moynes, la mention suivante :

" Le contrôleur de l'Artillerie a été envoyé à Sexey-aux-Forges avec Jehan Chrétien, canonnier pour savoir si on ne saurait faire et recourir aux dites forges des boulets de fer pour servir à certains bâtons d'icelle artillerie ".

« Sexey aux Forges au cours du XVII<sup>e</sup> siècle eut une activité métallurgique importante comme en atteste l'existence de nombreuses scories, résidus de la fusion du fer retrouvées dans la vallée Sainte Anne, à l'extrémité de l'actuelle rue des Etangs.

C'est en rappel de cette activité que FORGES est accolé au nom de SEXEY ».

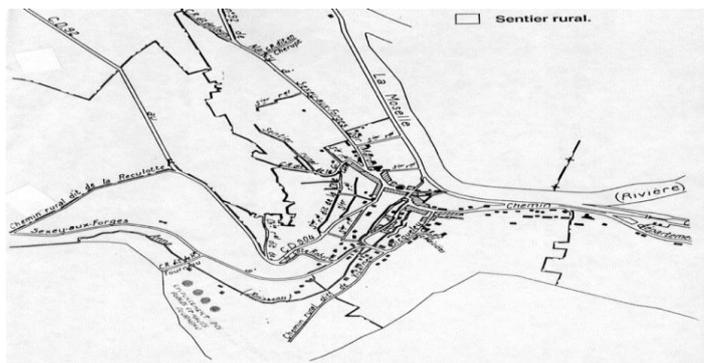
« Les forges de Sexey étaient encore exploitées en 1777 par Monsieur Marmot de Lunéville. Elles furent supprimées quelques années après ».

A l'emplacement des forges, aujourd'hui occupé par des roseaux en bordure du ruisseau de Sainte Anne et par des cultures, on retrouve encore des morceaux de fer et des crasses qui rendent la terre noire.

Les plus importants blocs furent transportés aux usines de Neuves-Maisons, il y a quelques années.

A cet endroit, la Section AE du cadastre mentionne le lieu-dit : « Aux Forges », témoignage officiel des anciennes activités du lieu, au même titre que le nom du « Chemin rural du Haut-Fourneau », sur le même secteur, après l'actuelle pêche/pisciculture.

En bas à gauche de ce plan, l'emplacement des anciennes forges est signalé par les quatre points alignés.



## G... comme Gimeys...

La ferme des Gimeys est bâtie à l'emplacement d'une ancienne métairie, sur une surface de 150 ha, sur le chemin rural (depuis, pour partie, route communale) de Sexey à Bicqueley, à environ 4,5 km au sud-ouest de Sexey.

Les Gimeys, un lieu-dit mentionné sous plusieurs orthographes : les Gemels, les Gimels, les Gimets, les Gimées, les Gimeix, les Gymées, les Gimeyes, les Gimyes, les Gimeys... dans de nombreuses archives témoignant de sa lointaine origine de grange abbatiale (ou grange monastique).

- 1050 : Au XI<sup>ème</sup> siècle, les moines gris, émules de Saint Bernard, se mêlent aux chanoines blancs de Saint Norbert. Ils animent la campagne, élèvent des églises austères avec cloître, regroupent dans leurs granges les convers (moines chargés des travaux agricoles) qui aident à cultiver les terroirs offerts et à mener leurs vastes troupeaux. De belles fermes leur sont encore aujourd'hui redevables de leur position et de leur richesse : Bedon, les Gimeys, Woécourt, Salival.

La ferme des Gimeys, territoire de Sexey, appartenait autrefois à l'Abbaye de Cisterciens ou Bernardins de Clairlieu :

- En 1159, une charte de Gérard, comte de Vaudémont, rappelle la donation qui en a été faite par ses ancêtres à Vildric, Abbé de Clairlieu.
- En 1183, une bulle de Lucius III et en 1184, une charte de Pierre de Brixey évêque de Toul confirment le don fait à cette Abbaye par Mathieu comte de Toul et Béatrix sa femme de leur grange des Gimeys et de ses dépendances
- En 1196, Eudes évêque de Toul donne aux religieux Bernardins ou Cisterciens de Clairlieu quelques terres de la grange des Gimeys.
- De 1594 à 1757, « les Gimyes » relevaient de la prévôté de Gondreville et du baillage maîtrise et généralité de Nancy.
- En 1664, par une transaction la communauté de Sexey reconnaît n'avoir aucune juridiction sur les résidents de la ferme des Gimeyes qui est un ban à part.
- En 1790 elle fit partie du canton de Bicqueley.

Près de la ferme des Gimeys, on a découvert une pierre sur laquelle sont sculptés deux enfants au berceau, cette pierre existe encore et elle est déposée dans la chapelle très ancienne de cette ferme.

Cette découverte peut faire supposer que le nom de Gimeys vient de Geminy (jumeaux) et que ces deux enfants sont Romulus et Remus.

Il reste encore des ruines de la « Maison Dieu », lieu de prière des moines convers des Gimeys.

A proximité, un puits très profond muré, à demi comblé que l'on suppose être l'entrée d'un souterrain.

On a trouvé à cet endroit en labourant, des pièces de monnaie dont la plus ancienne est à l'effigie de Constant, des poteries anciennes, des tuiles qui ont été données aux Musées et aux amateurs.



Monnaies à l'effigie de Constant 1<sup>er</sup> – Empereur romain de 333 à 350

En 1770, on trouve dans une carrière des environs de Sexey un squelette ayant à côté de lui un sabre et un casque. Plus récemment on a découvert dans une sorte de monticule où l'on extrayait de la grouine (au Hôte), des ossements, des flèches et des objets qui ont été donnés aux Musées ou distribués à des amateurs.

En 1824, une demande de construction de fours à chaux sur les terres des Gimeys par un certain M Colin, propriétaire de la cense des Gimeys, lui a été refusée par le service des eaux et forêts prétendant qu'il y avait assez de fours à chaux dans la région et que les forêts royales aux alentours seraient menacées de destruction.

En 1825, aux Gimeys, des fouilles minéralogiques dirigées par le géologue Auguste Joseph De Forbin Jeanson, pour l'Evêque de Nancy et de Toul, mettent à jour une carrière de marbre en formation. Ces marbres sont de deux sortes :

L'un proche de la formation oolithique et coquillière du calcaire jurassique. Il est susceptible de recevoir un beau poli et les bancs peuvent donner des masses considérables. Sa teinte est d'un blanc jaunâtre et sa pâte est composée d'oolithes, de coquilles, de méduses dont le mélange forme des dessins variés et agréables à l'œil, sans altérer la compacité du marbre ;

L'autre espèce est agréablement mélangée de taches jaune rouge et d'un vert foncé sur un fond du plus beau rose. Cette formation doit être considérable.

Malgré cette découverte prometteuse, la carrière n'a pas été exploitée.



## COIN NATURE

### Le castor, maître incontesté de la construction en milieu naturel

Le castor est un animal fascinant qui occupe depuis longtemps une place unique dans les écosystèmes aquatiques. Quasiment éteint au milieu du 20<sup>ème</sup> siècle, il revient tranquillement habiter les rives de nos rivières et ruisseaux. Avec ses compétences d'ingénieur naturel, le castor façonne les cours d'eau et les zones humides, créant ainsi des habitats riches en biodiversité.

#### *Adaptations physiques et comportementales du castor*



Le castor européen, également connu sous le nom scientifique **Castor fiber**, est un rongeur semi-aquatique que l'on trouve principalement dans les régions boisées d'Amérique du Nord et d'Eurasie. Doté de pattes palmées et d'une queue plate, le castor est parfaitement adapté à la vie dans l'eau. Sa queue lui sert de gouvernail et d'outil pour construire des barrages et des huttes. Les incisives acérées du castor lui permettent de couper des arbres et de construire des structures solides.

#### *Le rôle des barrages et des huttes de castor*

L'une des caractéristiques les plus célèbres du castor est sa capacité à construire des barrages. Ces barrages, généralement fabriqués à partir de branches, de boue et de pierres, sont conçus pour créer des étendues d'eau qui servent de protection contre les prédateurs et de réserves de nourriture. Les barrages de castor modifient le cours des rivières, créant des zones humides qui attirent une grande variété d'animaux et de plantes. Ces habitats offrent des opportunités de reproduction et de nourriture pour de nombreuses espèces.



En plus des barrages, les castors construisent également des huttes, des structures en forme de dôme faites de branches, de boue et de végétation. Ces huttes sont utilisées comme abris pour la famille de castors. Ils sont construits avec des entrées submergées, ce qui rend leur accès difficile pour les prédateurs terrestres. Les huttes offrent également une isolation thermique, aidant les castors à survivre aux hivers rigoureux.

### *L'impact sur l'écosystème*



Les activités des castors ont un impact significatif sur l'écosystème. Leur construction de barrages et de huttes modifie les cours d'eau, créant des milieux humides propices à une grande variété d'espèces, y compris des poissons, des oiseaux, des amphibiens et des invertébrés. Les étendues d'eau créées par les barrages fournissent également des habitats pour les plantes aquatiques. De plus, les barrages aident à retenir les sédiments et à réguler le débit des cours d'eau, ce qui peut avoir des effets positifs sur la qualité de l'eau.

### *Reproduction*

Les castors se reproduisent généralement entre janvier et mars et cherchent alors un partenaire en utilisant des signaux chimiques et des vocalisations pour l'attirer. Ils marquent également leur territoire en sécrétant une substance odorante appelée castoréum. Les castors construisent des terriers complexes le long des rivières et des ruisseaux, qui offrent une protection et un abri pour la reproduction. L'accouplement se fait dans l'eau près du terrier. L'accouplement peut être assez bruyant, avec des vocalisations distinctes des deux partenaires. La gestation chez les castors dure en moyenne environ 100 à 105 jours. La femelle donne habituellement naissance à une portée de 2 à 6 petits, appelés "kits". Les kits naissent aveugles et sans dents, mais ils sont recouverts d'une fourrure épaisse. Les deux parents s'occupent des kits et leur apprennent à nager et à se nourrir. Les kits restent généralement avec leurs parents pendant environ deux ans avant de devenir indépendants.

### *Conservation et coexistence avec les castors*

La préservation des populations de castors revêt une importance capitale pour maintenir l'équilibre des écosystèmes. Cependant, la coexistence harmonieuse avec les castors peut poser des défis dans certaines régions. Leurs activités de construction peuvent parfois entraîner des inondations locales, endommager les infrastructures humaines et perturber les activités agricoles. Cependant, il existe des méthodes de gestion des populations de castors qui permettent de minimiser ces conflits. Des efforts de conservation sont déployés pour protéger les habitats des castors et encourager leur coexistence avec ses voisins humains. Certaines régions mettent en place des stratégies de déviation des barrages ou des méthodes de contrôle des populations pour atténuer les impacts négatifs potentiels.

Malgré les défis posés par les interactions avec les activités humaines, il est essentiel de reconnaître l'importance du castor pour l'écosystème et de trouver des moyens de coexister harmonieusement avec cette espèce qui recolonise paisiblement les rivages des cours d'eau.



*Prenons le temps de l'observer au bord  
de la Moselle ou le long du ruisseau  
Sainte Anne !*





# COIN JEUX ET REMUE-MÉNINGES

## ENIGMES PHOTOGRAPHIQUES

Un petit circuit dans votre village pour y localiser ces prises de vues.

Photo 1



Photo 2



Photo 3



Photo 4



Photo 5



Photo 6



Voici la nouvelle grille suivie de ses définitions. Faites chauffer les méninges !

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20		
1																						1
2																						2
3																						3
4																						4
5																						5
6																						6
7																						7
8																						8
9																						9
10																						10
11																						11
12																						12
13																						13
14																						14
15																						15
16																						16
17																						17
18																						18
19																						19
20																						20
21																						21
22																						22
23																						23
24																						24
25																						25
26																						26
27																						27
28																						28
29																						29
30																						30
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20		

**Horizontalement :** 1) En dessous de tout – Originel. 2) Peinte – Tordue – Ile d’exil. 3) Giron – Se la péter. 4) Sur la Chaise – Culmine à 19 mètres – A l’armoire taurine – France en fut un célèbre. 5) Devant le grand – Singe d’Amérique du sud – Lichen barbu. 6) Chêne vert espagnol – Extérieur anglais – Méditation de Lamartine – Midi. 7) Proche d’Osaka – Compositeur franc-comtois du XVIème – Joli – Cube. 8) Mollesse – Prince des poètes – Palmier à bétel. 9) Distribue la circulation – Sèche – Ses boules sont magnifiques. 10) Se rendit à Grant à Appomattox – Sédum – Émanations – Dans la langue. 11) Tempère – Appelées – Timbré. 12) Unité de volume – Fournit l’huile de palme – Consonne T, par exemple. 13) Répugnant – Alimentent la cave – Vient avant la gloire et la beauté. 14) Complètement bourré – Au nord de Strasbourg – Sous pression. 15) La résistance, dans Harry Potter – Finalement, une sorte de girafe – Désert de pierres – Susnommé – Orient. 16) Nouveau – Rendu meilleur – Inonde – S’il est d’or, c’est une idole. 17) Balourd – Rôder – Tellure. 18) Liaison – Tresses – Intérieur anglais – Cité maya. 19) Conduire – Professe le culte du beau – Cheval mythique. 20) Le Gardon l’arrose – Arpion – Contrefort du Massif central. 21) Pertinentes – Station suisse – Support. 22) Zinc – Travaille au parc à huîtres – La sienne. 23) Attache – Gavé – Vient après la définition précédente. 24) Un – Ancienne monnaie grecque – Écoulements. 25) Indéfini – Ceinture traditionnelle japonaise – Fleuve allemand – Couchés. 26) Avec le Tigre – Finlande – Paresseux – Tantale. 27) Camionneuse – Académicien – Attitudes. 28) Près de Tarragone – De l’Argos – Arrose Perpignan. 29) Fleur – Aussi – Piqueuse, suceuse, bondissante. 30) Culs d’enfer – Se lamenta longuement.

**Verticalement :** 1) Gigantesques – Fourgon – Taxi anglais. 2) Indigène – Modéré – Boîte à images – Société anonyme. 3) Sans retenue – Fleuve russe – Être surnaturel – Activités physiques. 4) Gaz noble – Baigneuse – Opéra de Monteverdi – Accords parfaits - Tollés. 5) Paisible – Usée – Poignard indien – Dans – Supplicié. 6) Jadis – Poisson – Obstacle – Geste pour défaut ou retard. 7) Altération – Entre donc et ni – Marque – Pierre prétendument thérapeutique – Conifère. 8) Souffle – Entre mais et et – Bile – Au genièvre, à la coriandre et à l’angélique – Impression à l’encre – Une des 9 muses. 9) Voie – Actrice française – Monoxyde de dihydrogène – Baigne Saint-Lary-Soulan – Turbulent désir ! 10) Descente – Blanchâtre, flammé ou cabaret – Quand j’avais 20 ans – Même fleuve allemand ! – Type. 11) Liquide coloré – Déesse de la mémoire, mère des muses – Pic de ruche – Connu. 12) Bourg de l’Oise – A la mode – Mieux que placé – Compositeur organiste anglais du XVI-XVIIème – Poème lyrique. 13) Iridium – Face à l’île du Levant – Aurum – Découragement. 14) Alias Jacob – Moqueries collectives – Fils de Diego – Savoir-vivre. 15) Gaz lumineux lorsqu’excité – Ventre – Plume – Elle en vaut deux – Punaise d’eau. 16) Froide ou chaude – Souvent dû – Proche d’Aix-la-Chapelle – Frangine d’Elsa – Fiable. 17) Vérifications – Dans le Vercors – Esprit supposé – Région historique du nord – Mire graduée – Démonstratif. 18) Bouts de grêle – 2<sup>ème</sup> – Spoliée – Possède une célèbre digue – Point. 19) Environ 4% de la population – Noble mérovingien – Souhait – Infernale – Mouche à chevaux. 20) Libération – Routine – Courbures – Corps céleste.

**KL et JJZ**

Et voici la solution des mots croisés du Bélier de janvier 2023.

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	
1	M	E	N	E	R	P	A	R	L	E	B	O	U	T	D	U	N	E	Z		1
2	I	N	I	T	I	E	S		A	V	E	R	S	I	O	N		S	A	I	2
3	S	T	E	R	A	D	I	A	N		C	L	A	N	D	E	S	T	I	N	3
4	E	R	S	E		U	R	U	G	U	A	Y		T	E		T	I	R	E	4
5	D	E		N	O	M		T	E	N	U		R	E	C	L	A	M	E	R	5
6	E	P	I	E	U		L	E		I	D	E	E		A	U	N	E		T	6
7	F	A	R	D		M	A	U	R	E		R	E	F	E	N	D		M	E	7
8	O	R		H	U	I	T	R	E		G	I		I	D	E	A	L	E		8
9	N	E	V	I	L	L	E		N	A	R	G	U	E	R		R	O	L	E	9
10	D	N	I	E	S	T	R		O	S	E	E		R	E	N	D	U	E	S	10
11	S	T	E	R	T	O	R	E	U	S	E		N	E		I	D	E	E	S	11
12		H	I		E	N	E	R	V	A	N	T	E		A	M	E		S	E	12
13	V	E	L	A	R		U	R	E	S		S	O	U	L	E	V	E		N	13
14	I	S	L	E		B	R	E	L		P	E	N	N		G	I	B	E	T	14
15	R	E	I	T	R	E		M	E	U	R	T		A	G	U	E	R	R	I	15
16	A	S	S	I	E	T	T	E		V	E	S	A	N	I	E		U	N	E	16
17	G		S	U	S	I	A	N	E		M	E	D	I	T		C	I	E	L	17
18	E	V	A	S	E	S		T	R	O	U		I	M	A	M	A	T		L	18
19		O	N		D	E	N	S	E		N	E	P	E		O	P	E	R	E	19
20	U	L	T	R	A		E		C	H	I	N	E		M	U	S	E	U	M	20
21	N	U	E	E		F	O	R	T	E		T	U	D	I	E	U		D	E	21
22	A	B		B	R	U	N	E	I		V	E	X	I	N		L	E	O	N	22
23	N	I	C	O	I	S		N	O	L	I	S		D	E	P	E	R	I	T	23
24	I	L	L	U	S	I	O	N	N	E	R		B	I	D	A	S	S	E		24
25	M	E	A	T		O	S	E		R	E	C	R	E	E	R		E	M	U	25
26	E		P	E	I	N	A		M	E			E	R	R	E	S		E	L	26
27	M	A	O	U	S		K	O	U	G	L	O	F		I	S	I	G	N	Y	27
28	E	S	T	R	E	L	A		S	E	I	N		D	E	S	E	R	T	S	28
29	N	I	E		R	E		R	E	N	D		M	A	N	E	G	E		S	29
30	T	E	R	R	E	U	S	E		T	O	T	E	M		R	E	C	H	E	30
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	



## LES RECETTES DE L'ÉTÉ...

### Les recettes...

Voilà l'été et les magnifiques étals colorés des maraîchers ! Fruits et légumes gorgés de soleil nous attendent pour des dégustations fraîches et juteuses. Voici quelques idées nouvelles pour varier des traditionnelles crudités et salades de fruits...

#### **Crumble de légumes d'été au parmesan**

- 2 belles courgettes
- 2 tomates
- 1 oignon
- 90 gr de farine
- 75 gr de beurre (mou)
- 75 gr de parmesan
- Huile d'olive
- Thym, sel et poivre



Faites revenir l'oignon émincé avec de l'huile d'olive. Ajoutez les courgettes coupées en morceaux et le thym. Laissez cuire 20 minutes à feu moyen. Ajoutez les tomates coupées en gros dés. Laissez cuire environ 7 minutes puis salez et poivrez.

Mettez le beurre dans un saladier avec la farine et le parmesan. Travaillez le mélange à la main jusqu'à obtenir une pâte friable.

Disposez le mélange courgettes - tomates dans un plat allant au four. Déposez de la pâte à crumble sur le dessus. Enfourez 25 min à 200°C. Dégustez avec viande froide ou barbecue.

#### **Verrines fraîches fruitées**

*Recette pour 8 verrines*

- 250 gr de mascarpone
- 200 ml de crème fleurette
- 50 g de sucre glace
- 20 g de myrtilles
- 100 g de framboises
- 1 citron vert
- Coulis de fruits rouges
- 8 sablés (de type sablés de la mère Poulard)

*Les framboises et myrtilles peuvent être remplacées par les fruits de votre choix.*



Placez le mascarpone et la crème fleurette dans un saladier et faites monter avec un batteur électrique.

Une fois la crème fouettée prise, ajoutez le sucre glace, le zeste de citron vert et son jus puis relancez le batteur électrique afin d'incorporer le sucre à la crème. Placez le saladier au frais. Mixez les biscuits puis placez-les dans le fond de 8 verrines.

Placez une couche de framboises et de myrtilles puis recouvrez de crème fouettée au citron. Finissez par déposer 2 framboises et quelques myrtilles sur le dessus puis recouvrez de coulis de fruits rouges.

Placez au frais quelques heures avant de servir.

Régalez-vous !

Amélie KOENIG

*Le Maire,  
les conseillers municipaux  
ainsi que le  
personnel communal  
vous souhaitent un bel été.*